

Très faible affluence à Oran

Limitée auparavant aux malades chroniques et aux retraités, la généralisation du système de la carte Chifa devait toucher, à partir d'hier, près de 338 141 assurés sociaux à Oran.

Le lancement de cette opération fut, selon nos constatations, quasi inexistant, les concernés ne s'étant pas présentés en grand nombre au niveau des officines conventionnées avec la caisse.

Il y a quelques jours, le premier responsable de la Caisse nationale des assurés sociaux de la wilaya d'Oran (Cnas), avait fait savoir dans une déclaration à la presse, que jusqu'à ce jour, les malades chroniques représentaient seulement 67 119 assurés bénéficiant des prestations de cette carte.

Pour cette seconde tranche de bénéficiaires du système de la carte Chifa, seules les ordonnances ne dépassant pas les 2 000 DA seront

servies au niveau des officines conventionnées avec la caisse. Chaque ayant droit ne pourra déposer auprès des officines dépendant du centre de paiement auquel il est rattaché que trois ordonnances par trimestre.

Comme pour les malades chroniques, l'assuré devra payer la différence de 20% par rapport au tarif de référence, étant donné qu'il n'est assuré qu'à hauteur de 80%, rappelle-t-on.

Hier, au niveau d'une dizaine de pharmacies que nous avons visitées, il n'y avait pas foule. Interrogés sur le déroulement de l'opération de généralisation de la carte Chifa, les pharmaciens seront unanimes

«tout est fin prêt pour accueillir l'assuré, seulement comme vous le constatez, il y a pas foule.

Seul un ou deux se sont présentés hier matin uniquement pour s'informer.» Un pharmacien nous fera remarquer «des cartes Chifa sont activées mais les assurés ne s'en inquiètent pas, il faut qu'ils se rapprochent des officines auxquelles ils sont rattachés pour s'informer.» «Ce désintéressement» est dû selon nos interlocuteurs probablement en premier lieu au manque d'information, et ce, même si une campagne de communication et de portes ouvertes furent lancées depuis plusieurs jours déjà et enfin tous ironisent «il ne faut pas oublier de prendre en compte que nous sommes le premier jour

de Ramadan, les assurés ont l'esprit ailleurs».

Rencontré dans l'une des officines visitée, un assuré venu acheter des médicaments tout en exhibant fièrement sa carte Chifa a bien voulu nous donner son avis sur cette opération «nous, les assurés, sommes conscients que l'utilisation de cette carte magnétique s'inscrit dans le cadre de la modernisation du système de la Sécurité sociale. Elle va nous épargner toutes sortes de désagréments et mettre un terme à la bureaucratie. Toutefois, là où personnellement je ne suis pas d'accord et je ne suis sûrement pas le seul, c'est concernant le minima du montant de l'ordonnance fixé et qui demeure dérisoire, étant donné qu'avec la cherté des médicaments, les montants sont plus éle-

vés, notamment si le médecin prescripteur n'opte pas pour les génériques».

L'un des pharmaciens nous fera remarquer que parmi les remarques des assurés, le nombre d'ordonnances fixé à trois par trimestre, ce chiffre leur semble pénalisant, estimant que personne ne peut prévoir son état de santé. Selon les

gérants des officines visitées hier, ce «désintéressement» n'est que temporaire, l'opération finira par s'activer une fois que l'information aura bien circulé et que l'assuré prendra conscience que cette généralisation de la carte Chifa lui est plus que bénéfique, qu'il ne le pense.

Amel B.

ANNABA

37 000 nouveaux bénéficiaires

A Annaba, le nombre de catégories particulières concernées par l'élargissement de la carte Chifa, instituée par la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) sont au nombre de 37 000 sur un total de 274 178 assurés concernés.

Ces assurés représentant les handicapés, les étudiants, les bénéficiaires d'allocations forfaitaires de solidarité et les moudjahidine bénéficient à partir de ce 1^{er} août 2011 de remboursement avec leurs cartes Chifa qu'ils auront au préalable mises à jour au niveau des centres de paiement de leur circonscription.

«Tous les assurés détenteurs de cartes Chifa sont concernés par le système de tiers payant pour les produits pharmaceutiques», nous a indiqué M. Belhacini Samir, directeur qui assure l'intérim du directeur de la Cnas de la wilaya de Annaba. Pour une meilleure prise en charge des assurés sociaux, cette institution de solidarité sociale a organisé le 28 juillet écoulé des portes ouvertes pour informer et sensibiliser sur le système Chifa, ainsi que sur sa généralisation.

Annaba, avec quatre autres wilaya du pays, a été choisie il y a plusieurs années déjà, comme wilaya pilote pour le lancement de l'opération carte Chifa. Donc la généralisation dans cette wilaya concerne une petite partie de personnes. Avant sa généralisation, cette carte a concerné en premier lieu les malades chroniques pour s'appliquer ensuite aux retraités.

Les quelques pharmacies que nous avons visitées pour s'enquérir du lancement de l'opération nous ont affirmé que les choses se déroulent normalement. Le gérant de l'officine Bouhabila située dans une rue perpendiculaire au cours de la Révolution nous fera savoir que les termes de la convention passée avec la Cnas sont respectés.

«Nous sommes réglés régulièrement. Toutefois, il y a quelques rejets qui sont dus en général à des ordonnances incorrectes ne portant pas de cachets notamment». Le problème que ne comprennent pas les malades, c'est le complément qui leur est réclamé pour certaines ordonnances par le pharmacien d'officine. «C'est tout à fait normal, nous dira M. Belhacini. A ce sujet, nous appliquons le tarif de référence calculé sur le médicament générique. Certains malades exigent de prendre le princeps, ils doivent dans ces conditions s'acquitter du complément. Nous le faisons pour préserver l'économie nationale, sachant qu'il n'y a pas de différence entre les deux».

Certains malades se sont, en effet, habitués à la couleur ou au format d'un médicament princeps et refusent généralement de prendre le générique.

A. Bouacha

CONSTANTINE

325 pharmaciens conventionnés

Depuis hier, l'assuré social titulaire de la carte Chifa peut s'adresser pour l'acquisition de ses médicaments à n'importe quelle des pharmacies d'officines conventionnées de la wilaya de Constantine.

Ainsi, «sur simple présentation de la carte Chifa, accompagnée d'une ordonnance, les assurés sociaux et leurs ayants droit pourront bénéficier des avantages et facilitations qu'offre ce nouveau dispositif, à savoir l'acquisition des médicaments sans avoir à régler les frais», explique un pharmacien d'officine, récemment enrôlé dans ce système. Un système plus performant car basé sur le traitement électronique des données des assurés quelle que soit leur agence d'affiliation. Le système manuel de délivrance des médicaments utilisé jusque-là par certains pharmaciens d'officines conven-



336 pharmaciens sont enrôlés dans ce nouveau dispositif.

tionnés n'aura plus cours. Cela étant, à l'heure où le système de paiement par la carte magnétique a atteint sa vitesse de croisière, l'ensemble des assurés sociaux et leurs ayants droit pourront profiter des avantages de ce mécanisme.

Rappelons dans ce contexte que sur les 336 pharmaciens enrôlés dans ce système, 325

sont déjà opérationnels. Et dans l'optique de vulgariser l'utilisation de ce système par les pharmaciens privés conventionnés, les responsables de la Caisse nationale d'assurance de Constantine ont organisé le 25 juillet dernier une séance de travail.

Il s'agit, en effet, explique un pharmacien privé d'une clé USB contenant une base de

données lui permettant d'accéder aux informations nécessaires pour le traitement des demandes de sa clientèle.

Aussi, les pharmaciens ont reçu, à cette occasion, des explications approfondies sur les modalités d'utilisation du logiciel de gestion des demandes fourni par la Cnas.

F. B.